

COMMUNE DE BETHONVILLIERS
1 Rue de la Mairie
28330 BETHONVILLIERS
Tél : 02.37.49.00.01 Fax : 02.37.49.50.31

LOCATION AUX PARTICULIERS

A VOTRE DISPOSITION

* Une cuisine équipée d'un fourneau, d'un réfrigérateur avec compartiment congélation, un congélateur et deux réfrigérateurs.

* Une salle de 80 m² avec estrade. Capacité autorisée 80 personnes plus 5 personnes pour le service (soit un total maximum de 85 personnes)

* Chauffage électrique

* 85 chaises

* Tables

* Cour fermée.

TARIF LOCATION AU 1^{ER} JANVIER 2018

Une journée	120 €
Supplément pour location 2 ^{ème} jour	50 €
Vin d'honneur (12h à 19h)	50 €
Salle de classe	60 €
Location couvert	0.50 €
Remplacement vaisselle cassée	
Assiette	3.50 €
Assiette dessert	2.50 €
Verre, coupe, tasse	2.00 €
Cuillère, fourchette, couteau	1.00 €
Ménage suivant l'état de restitution des locaux (1 Heure)	15 €

La salle est disponible du matin 8h au lendemain matin 7h. Elle peut être mise à votre disposition dès le vendredi après-midi suivant la disponibilité.

Les clés sont à prendre à la Mairie.

Un chèque d'acompte de 60 € et un chèque de caution de 400 € à l'ordre du Trésor Public sont demandés à la réservation. Le solde est exigé à la remise des clés.

En cas d'annulation, l'acompte ne sera remboursé que si la salle est relouée.

COMMUNE DE BETHONVILLIERS
1 Rue de la Mairie
28330 BETHONVILLIERS
Tél : 02.37.49.00.01 Fax : 02.37.49.50.31

M.Mme

Adresse

N° Téléphone

Réserve la salle des fêtes de Béthonvilliers

Le -----

Ou le week-end du samedi -----/-----/---- et dimanche -----/----/----

Location couverts : OUI (Nombre :) NON
(Rayer la mention inutile)

A nous retourner :

- avec la mention « lu et approuvé »
- le chèque d'acompte de 60 €
- le chèque de caution de 400 €
- votre attestation d'assurance « responsabilité civile »

Date

Signature

REGLEMENT de la SALLE des FETES

Conformément aux règles de sécurité appliquées par la Préfecture d'Eure et Loir

La contenance de la salle des fêtes est d'un maximum de 80 personnes plus 5 personnes assurant le service, soit un total au grand maximum de 85 personnes.

D'autre part, au sein de la salle polyvalente, l'emploi de punaises et/ou morceaux de scotch sur les murs et portes, ainsi que l'utilisation de confettis, sont interdits.

De ce fait, le maire décline toute responsabilité dans le cas où ces consignes ne seraient pas respectées.

Le Locataire

Le Maire, Claude EPINETTE